

**Mme la rapporteure générale.** Outre le fait qu'il est techniquement impossible d'appliquer cette disposition à l'imposition des revenus de l'année 2013, elle aurait dès 2014 un coût de 300 millions d'euros. Avis défavorable.

*La Commission rejette l'amendement CF114.*

\*

\* \*

*Article additionnel après l'article 1<sup>er</sup>*

**Élargissement du bénéfice du taux de TVA à 5,5 % à la livraison de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

*Puis elle en vient à l'amendement CF162 de M. Marc Goua.*

**M. Marc Goua.** Les opérations de renouvellement urbain ont pour but d'améliorer le bâti, mais surtout d'introduire de la mixité sociale dans les quartiers. La TVA à 5,5 % est, dans cette perspective, très incitative pour ceux qui investissent dans le logement intermédiaire ou le logement privé. Nous souhaitons donc que ce taux s'applique pour la construction dans les quartiers prioritaires et dans un périmètre de trois cents mètres autour des zones où l'ANRU mène ses opérations.

**M. le président Gilles Carrez.** Je confirme que le dispositif de TVA au taux réduit a bien fonctionné, notamment en région parisienne. Mais il a beau être bien noté dans le rapport de l'inspection des finances, il est par essence coûteux.

**M. Jean-Louis Dumont.** Il faut savoir ce que l'on veut !

**Mme la rapporteure générale.** Ce dispositif a en effet bien fonctionné. Il a été complété, à l'automne dernier, par une baisse à 5,5 % du taux de TVA sur la construction de logements sociaux, qui représente une dépense fiscale supplémentaire de 260 millions d'euros. Pour des raisons budgétaires, j'émetts donc un avis défavorable, mais vous propose que nous en rediscutions avec le Gouvernement lors de la séance publique.

**M. le président Gilles Carrez.** Cela peut se comprendre dans la mesure où le Gouvernement présentera la semaine prochaine un plan d'ensemble sur le logement.

**M. François Pupponi.** J'entends les calculs de Bercy : étant originaire de cette maison, je sais comment on procède... Mais une mesure comme celle-ci ne coûte pas d'argent, elle en rapporte ! Sans TVA à taux réduit, il n'y a pas de construction de logements intermédiaires ou de logement destinés à l'accession à la propriété dans ces quartiers : la recette pour Bercy est donc nulle. Avec un taux réduit au contraire, les gens construisent et la TVA rentre dans les caisses de l'État. Ce qu'il faut calculer, c'est donc ce qu'a rapporté en TVA la construction de logements dans ces quartiers.

**M. le président Gilles Carrez.** Certes, mais Bercy rétorque que, sans TVA à taux réduit, les opérations de construction se feraient ailleurs – ce qui n'est pas le cas.

**M. François Pupponi.** Vous avez raison : le marché de la construction s'effondre partout, pas uniquement dans les quartiers qui dépendent de l'ANRU. Et n'oublions pas que cette mesure permet de développer la mixité sociale dans ces quartiers.

J'appelle enfin votre attention sur un problème technique : alors que certaines conventions ANRU arrivent à leur terme, il reste des constructions inachevées pour lesquelles les promoteurs ne bénéficient plus de la TVA à taux réduit. Si nous ne réglons pas le problème dans cette loi de finances rectificative, certains projets vont donc s'arrêter.

**Mme la rapporteure générale.** La carte des quartiers prioritaires, qui seraient éligibles à la mesure proposée dans cet amendement, a été publiée hier. Il convient donc avant tout d'en évaluer le coût prévisible. Cela étant, je comprends qu'il y a urgence. Je propose donc que nous rediscutions de votre amendement en séance, sur la base de cette nouvelle carte.

**M. le président Gilles Carrez.** Nous soutiendrons tous cet amendement, car il a beaucoup d'intérêt même s'il faut naturellement en évaluer le coût.

**M. Dominique Baert.** En tant que rapporteur des crédits de la politique de la ville, je soutiens cet amendement qui ne peut que favoriser la mixité sociale. Il concerne en effet les constructions réalisées dans la périphérie immédiate des quartiers en rénovation urbaine. Or toute la crédibilité du programme repose sur ces constructions, car elles constituent une clé d'entrée – pour les promoteurs comme pour les acquéreurs, souvent des primo-accédants modestes – vers des quartiers autrefois stigmatisés.

**M. Jean-Louis Dumont.** Il m'a semblé entendre cet après-midi le Premier ministre rappeler qu'un plan pour l'accession sociale à la propriété allait être lancé. L'adoption de cet amendement donnerait du crédit à ses propos comme aux annonces faites hier par Mme Najat Vallaud-Belkacem. Nous pouvons attendre, par précaution, la séance publique, mais il devrait faire l'unanimité.

On se plaint du manque de constructions, mais il faut savoir qu'un programme de huit cents logements se trouve actuellement bloqué dans l'Essonne... Nous sommes en train de faire le recensement de toutes les opérations dans ce cas et nous ferons avec Mme Pinel le nécessaire pour que les organismes fassent remonter les informations et pour qu'ensuite on procède aux « remontages de bretelles » qui s'imposent... Si les préfets faisaient leur travail, si les directions départementales des territoires cessaient de tout bloquer et si l'on s'organisait mieux pour répondre aux besoins sur le terrain, nous n'en serions pas là.

**M. Olivier Carré.** En ces temps d'incertitude dans le secteur de la construction, le dispositif proposé a le mérite d'être simple et efficace pour assurer un parcours résidentiel.

La vision politique de la rénovation urbaine se heurte de manière croissante à une certaine vision de Bercy : c'est même un bras de fer terrible actuellement, que je vis moi-même au conseil d'administration de l'ANRU. Les administrations s'y affrontent, si bien que tout est bloqué. Nous sommes face à un réel danger, un danger sournois, qui se situe en dehors du champ politique et même du champ gouvernemental. Nous pourrions donner un signal fort en adoptant cet amendement, quitte à poursuivre le débat dans l'hémicycle. Je partage les analyses de mes collègues : quoi qu'en pense l'inspection générale des finances, cette mesure ne coûte en fait rien dans la mesure où les opérations visées ne se feront pas ailleurs.

**M. Marc Goua.** Je maintiens mon amendement, qui peut donner un soutien concret à des programmes mixtes qui impliquent en ce moment bailleurs sociaux et promoteurs privés. S'ils ne voyaient pas le jour, nous aurions réaménagé le bâti tout en recréant des ghettos.

**M. le président Gilles Carrez.** Chacun a pu s'exprimer, et la rapporteure générale est dans son rôle en défendant aussi l'équilibre des finances publiques.

**Mme la rapporteure générale.** Faute d'être en mesure de chiffrer le coût de la mesure proposée, je donne un avis défavorable. Mais je partage les objectifs défendus.

*La Commission adopte l'amendement CF162 (amendement n° 195).*

\*

\* \*